

**Pôle Vie Sociale**

Direction  
Administrative et  
Financière

Nos Réf : AR-2024-04-109

**ARRETE FIXANT LE CALENDRIER PREVISIONNEL 2024 DES APPELS A PROJET DU  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LA CREATION D'ETABLISSEMENTS OU  
SERVICES SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX**

**Le Président du Département,**

**Vu**

- le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L312-1, L313-1 à L313-9 relatifs aux autorisations, articles R313-1 à R313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

**CONSIDERANT** que des besoins ont été constatés en matière de création d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Vie Sociale,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

En application de l'article R313-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le calendrier prévisionnel des appels à projets du Département de la Loire devant satisfaire aux besoins constatés de création d'établissements et services sociaux et médico-sociaux est arrêté comme suit :

Création de 12 + 2 places d'hébergement complet sur un dispositif innovant pour des enfants en situation complexe présentant des troubles du comportement relevant d'une mesure au titre de la protection de l'enfance confiés au Département et de la protection judiciaire de la jeunesse

- Territoire d'implantation : le département de la Loire
- Date de mise en œuvre de l'appel à projets : 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**ARTICLE 2 :**

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication sur le site internet du Département.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au contrôle de légalité, et sera publié sur le site internet du Département.

Fait à Saint Etienne, le **28 MAI 2024**



Le Président

Gorges ZIEGLER

Date de publication : **28 MAI 2024**

**COPIES ADRESSEES A :**

- M. le Directeur général des services du Département
- Contrôle de légalité